



Traitement des réclamations

Conformément à la réglementation, ALTO INVEST a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations adressées par ses clients.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement à ALTO INVEST à l'adresse suivante :

ALTO INVEST
Direction générale
65 rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES

ALTO INVEST accusera réception de votre réclamation dans un délai maximum de dix jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, sauf si une réponse vous a été apportée dans ce délai.

Une réponse à votre réclamation vous est formulée dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous satisfaisait pas, vous avez la possibilité de faire appel gratuitement au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- Par courrier postal :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 2

- Par formulaire électronique, accessible sur le site internet de l'AMF, <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine>